

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société SERVICOM et du public qu'il a été alerté par les deux commissaires aux comptes de ladite société des informations suivantes : Dans le cadre de leur mission de commissariat aux comptes de la société SERVICOM SA, et suite à la démission du directeur général M. Mourad Dimassi, qui a quitté ses fonctions depuis le 09/08/2022, les commissaires aux comptes informent le Conseil du Marché Financier qu'il y a aujourd'hui vacance dans la direction de la société puisqu'aucune relève n'a été assurée à cette démission. M. Mourad Dimassi a démissionné également de toutes les sociétés du groupe SERVICOM et a adressé un courrier aux membres du Conseil d'Administration les incitant à faire admettre en urgence toutes les entreprises du groupe dans le cadre des sociétés en difficulté et nommer un administrateur judiciaire afin d'assurer les tâches courantes car depuis le 09/08/2022 la société n'a aucun signataire légal ni décideur.

Compte tenue de cette nouvelle situation de vacance du poste de direction générale, du non règlement des échéances de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » après restructuration, de la décision du tribunal de première instance de Tunis du 11 janvier 2022, de la mise en faillite de la filiale SERVITRA (détenue en totalité) et sur laquelle SERVICOM SA a une créance en compte courant associé et en compte clients totalisant 33.914.997 TND au 31/12/2021 et de la situation financière déjà très difficile, les commissaires aux comptes ont constaté des incertitudes très significatives liées à la continuité de l'exploitation de la société SERVICOM SA ainsi que le reste des sociétés du groupe SERVICOM.

Par ailleurs, le Conseil du Marché Financier a invité les commissaires aux comptes à accomplir les diligences prévues par la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016 relative aux procédures collectives.